ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AVIS DES SOCIETES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

Le groupe -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **08 mai 2009**. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Med Ali ELAOUANI CHERIF (ECC) et Ahmed BELAIFA (MTBF)

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	97 050	58 373
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	111 523	149 488
Créances sur la clientèle	3	1 330 534	1 150 873
Portefeuille-titres commercial	4	26 610	25 673
Portefeuille d'investissement	5	73 499	86 789
Titres mis en équivalence	6	2 288	2 180
Valeurs immobilisées hors Goodwill	7	58 914	54 062
Actifs d'impôts différés	8	4 117	3 921
Autres actifs	9	36 007	27 335
TOTAL ACTIFS		1 740 542	1 558 694
PASSIFS			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et	40	00.770	444.005
financiers	10	83 779	141 995
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	1 318 458	1 072 652
Emprunts et Ressources spéciales	12	64 456	97 218
Passifs d'impôts différés	13	236	382
Autres passifs	14	79 472	65 697
TOTAL PASSIFS		1 546 401	1 377 944
Intérêts des minoritaires dans le résultat		738	594
Intérêts des minoritaires dans les réserves		8 026	7 872
INTERETS MINORITAIRES		8 764	8 466
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		50.000	50.000
Capital		50 000	50 000
Réserves consolidées et assimilées		110 389	104 733
Autres capitaux propres		-	6
Actions propres		-	-
Résultat consolidé	45	24 988	17 545
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	15	185 377	172 284
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		1 740 542	1 558 694

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	16	286 769	245 565
Crédits documentaires	17	173 770	199 487
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		460 539	445 052
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	18	266 489	152 063
Engagements sur titres (Participations non libérées)	19	19	123
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		266 508	152 186
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	20	808 356	654 040
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		808 356	654 040

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	22	97 475	85 271
Revenus des activités de leasing	23	8 349	7 234
Commissions (en produits)	24	25 788	23 910
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	25	9 354	7 012
Revenus du portefeuille d'investissement	26	5 852	5 323
Total des produits d'exploitation bancaire		146 818	128 750
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	27	47 772	41 769
Commissions encourues		1 539	1 680
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		158	16
Total des charges d'exploitation bancaire		49 469	43 465
PRODUIT NET BANCAIRE		97 349	85 285
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	28	(2 463)	(3 279)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	29	(3)	(82)
Autres produits d'exploitation		1 637	1 654
Frais de personnel		(35 427)	(32 065)
Charges générales d'exploitation		(18 742)	(18 921)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(7 880)	(8 156)
RESULTAT D'EXPLOITATION		34 471	24 436
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		295	242
Amortissement Goodwill négatif		-	-
Solde en gain /perte provenant des autres éléments ordinaires		(6)	113
Impôts sur les bénéfices	30	(9 034)	(6 652)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		25 726	18 139
Intérêts des minoritaires		(738)	(594)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		24 988	17 545
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	31	2,499	1,755

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE

(Unité : en milliers de Dinars)

Note	s Exercice 2008 l	Exercice 2007
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	130 997	114 362
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(44 299)	(40 227)
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(44 233)	(40 221)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers	2 139	(1 620)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers	(1 948)	1 472
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle	(171 674)	(102 014)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	234 635	134 928
Acquisition / Cession des titres de placement	(1 052)	15 011
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(44 747)	(44 734)
Autres flux de trésorerie d'exploitation	(1 786)	5 494
Impôts sur les sociétés	(5 046)	(8 989)
Flux d'exploitation des activités non bancaires	(2 296)	(4 385)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	94 923	69 298
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement	5 735	4 232
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement	12 485	(15 002)
Acquisitions et cessions des immobilisations	(10 713)	(11 439)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	7 507	(22 209)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emission / Remboursement des emprunts	(22 984)	(12 463)
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(7 333)	(5 673)
Dividendes versés	(12 360)	(10 333)
Dividondos volcos	(12 000)	(10 000)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(42 677)	(28 469)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	59 753	18 620
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	65 198	46 578
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice 32	124 951	65 198

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A- NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et

- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée:
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- soit des statuts ou d'un contrat,
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

1.2.3.1.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.1.2. Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

(a) Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

(b) Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mises en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.2.3.3. Opérations de crédit-bail ou de leasing

Lorsque l'établissement est en position de preneur, les opérations de crédit-bail sont portées sous la rubrique « valeurs immobilisées » du bilan consolidé pour leur valeur brute nette des amortissements économiques.

Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2)

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI Leasing : Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis "(classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remis par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Le portefeuille d'investissement

<u>Titres d'investissements</u>: Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

<u>Les titres de transaction</u>: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

<u>Les titres de placement</u>: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

<u>Les titres d'investissement</u>: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques*	25 %
Matériels informatiques - les grandes machines	20 %
d'exploitation	
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

A partir du 01/01/2007, le matériel informatique est amorti sur une période de 4 ans. Les immobilisations correspondantes acquises avant cette date ont été amorties en 2007 sur la base de la VNC étalée sur la période résiduelle restante.

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère. Pour les filiales ne faisant pas partie du secteur financier le taux de l'impôt sur les sociétés est de 30%.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

B- Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	% Cor	ntrôle	% Intérê	t
Sociétés consolidées par intégration globale	2008	2007	2008	2007
Etablissements financiers UBCI Leasing	89,16%	89,16%	83,65%	83,65%
Autres entreprises à caractère financier UBCI Finance Asset Management Global Invest SICAR (G.I.S) Union Méditérranéenne de Finance (MED FINANCES SICAF)	99,98% 99,30% 78,77% 60,00%	99,98% 99,30% 78,77% 60,00%	,	71,99% 71,58% 71,60% 60,00%
Promotion Immobilière Union immobilière Sociétée concellidées par miss en équivalence	99,98%	99,98%	83,98%	83,98%
Sociétés consolidées par mise en équivalence Autres entreprises à caractère financier U T P SICAF * HANNIBAL SICAV SALAMBO SICAV UNIVERS SICAV	41,74% 9.96% 13,31% 14,32%	41,74% 8,11% 12,98% 10,33%	9.96%	37,51% 8,11% 12,98% 10,33%

^(*) UTP SICAF est consolidée par mise en équivalence du fait qu'elle est contrôlée par un autre groupe.

NOTES EXPLICATIVES

I - ACTIFS

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2008 un montant de 97 050 KDT contre 2007 et s'analyse comme suit :

58 373 KDT au 31 décembre

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Caisse	16 063	11 965
Comptes ordinaires BCT	80 987	46 408
•	97 050	58 373

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2008 un montant de 111 523 KDT contre 149 488 KDT au 31 décembre 2007 et se présente comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Banque Centrale de Tunisie	67 869	94 942
Avoirs chez les correspondants Organismes financiers spécialisés	43 454 163	51 926 2 195
Créances rattachées sur les établissements financiers	37 111 523	425 149 488

Note 3 : Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à un montant de 1 330 534 KDT contre 1 150 873 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille comme suit :

		31/12/2008	31/12/2007
Prêts et comptes rattachés	(1)	1 247 345	1 086 857
Comptes débiteurs de la clientèle		108 698	108 251
Leasing		85 750	75 709
Agios réservés		(17 642)	(19 144)
Provisions		(93 617)	(100 800)
Total net		1 330 534	1 150 873

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	31/12/2007
Crédits accordés à la clientèle	1 088 374	916 405
Autres crédits à la clientèle	15 797	18 291
Créances douteuses	137 175	146 431
Créances rattachées	5 999	5 730
	1 247 345	1 086 857

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2008 un montant de 26 610 KDT contre 25 673 KDT au 31 décembre 2007 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	31/12/2007
Titres de transaction	20 780	19 424
Titres de placement	5 735	5 912
Créances rattachées	235	365
Provisions	(140)	(28)
	26 610	25 673

Note 5 : Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2008 à 73 499 KDT contre 86 789 KDT au 31 décembre 2007 et s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Titres de participation	3 124	3 328
Titres en portage	6 007	12 969
Titres d'investissement Créances rattachées/ Titres d'investissement	63 889 3 583	69 353 4 336
Provisions/ Dépréciation titres de Participation	(3 104)	(3 197)
Total Net	73 499	86 789

Note 6 : Titres mis en équivalence :

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UBCI dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 2 288 DT à la date du 31 décembre 2008 contre 2 180 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi

	<u>31/12/2008</u>	31/12/2007
HANNIBAL SICAV	283	280
UNIVERS SICAV	222	203
SALAMMBO SICAV	283	267
UTP	1 500	1 430
	2 288	2 180

Note 7 : Valeurs immobilisées hors Goodwill

Les valeurs immobilisées ont atteint 58 914 KDT au 31 décembre 2008 contre 54 062 KDT au 31 décembre 2007 et s'analysent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations corporelles	130 881	100 547
Immobilisations incorporelles Immobilisations en cours Immobilisations acquises par voie de leasing	1 637 6 307 169	23 102 2 471 168
Valeurs brutes en fin de période	138 994	126 288
Amortissements	(79 742)	(71 784)
Provisions pour dépréciation	(338)	(442)
Valeurs nettes en fin de période	58 914	54 062

Note 8 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 4 117 KDT au 31 décembre 2008 contre

3 921 KDT au 31 décembre 2007.

Note 9: Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 36 007 KDT au 31 décembre 2008 contre 27 335 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille comme

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Débiteurs divers	24 721	20 175
Comptes de régularisation	8 999	4 903
Comptes de Stock	212	236
Siège, succursales et agences	221	3
Créances prises en charge par l'Etat	2 178	2 342
Provisions /autres actifs	(324)	(324)
	36 007	27 335

II - PASSIFS

Note 10 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 83 779 KDT au 31 décembre 2008 contre 141 995 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	31/12/2007
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	1 716	2 171
Banques de dépôt	19	19
Emprunts /marché interbancaire	81 550	139 212
Organismes financiers spécialisés	135	51
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	359	542
	83 779	141 995

Note 11 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 318 458 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 1 072 652 KDT au 31 décembre 2007. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Comptes à vue	511 772	446 953
Comptes d'épargne	330 744	292 093
CAT/BC et autres produits financiers	374 055	235 138
Autres sommes dues à la clientèle	26 992	34 743
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	68 000	61 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	6 895	2 225
	1 318 458	1 072 652

Note 12 : Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 64 456 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 97 218 KDT au 31 décembre 2007. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Emprunt Obligataire	12 000	40 000
Autres emprunts	6 648	3 679
Ressources étatiques	4 594	4 720
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	11 952	15 553
Crédit BIRD	2 959	3 944
Autres fonds extérieurs	24 821	27 810
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 033	1 063
	64 456	97 218

Note 13 : Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés se sont élevés à 236 KDT au 31 décembre 2008.

Note 14: Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 79 472 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 65 697 KDT au 31 décembre 2007. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	31/12/2007
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,)	11 801	9 987
Comptes de régularisation	18 638	18 377
Créditeurs divers	29 350	18 174
Comptes exigibles après encaissement	18 920	18 308
Subvention d'investissement	763	851
	79 472	65 697

Note 15 : Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2008, le capital social du groupe s'élève à 50 000 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 10 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2008 s'élève à 185 377 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit:

Société	Capital	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Résultat consolidé	Capitaux propres 2008
UBCI	50 000	104 954		19 996	174 950
UBCI LEASING		1 401		4 115	5 516
UBCI FINANCE		42		-42	-
ASSET MANAGEMENT		16		2	18
MED FINANCES SICAF		1 517		38	1 555
UTP		313		284	597

B.O N° 3332 du Vendredi 24 Avril 2009 page - 13

TOTAL	50 000	110 389	24 988	185 377
SICAV UNIVERS		-74	1	-73
SICAV HANNIBAL		-19	5	-14
SICAV SALAMBO		-21	5	-16
UNION IMMOBILIERE		-57	-401	-458
GIS		2 317	985	3 302

III - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 16 : cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2008 un montant de 286 769 KDT contre un solde de 245 565 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille comme suit :

		31/12/2008	31/12/2007
En faveur d'établisseme	ents bancaires et financiers	135 479	97 546
En faveur de la clientèle	•	151 290	148 019
Cautions fiscales		10 676	12 201
Cautions pour marchés	En devises En dinars	85 175 24 545 60 630	65 204 13 276 51 928
Cautions douanières		22 462	19 462
Cautions diverses	En devises En dinars	25 265 14 660 10 605	43 572 29 892 13 680
Obligations cautionnées		7 712	7 580
		286 769	245 565

Note 17 - Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 173 770 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 199 487 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	<u>25 295</u>	<u>33 758</u>
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	<u>148 475</u>	<u>165 729</u>
Ouverture de crédits documentaires	121 365	113 622
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	27 110	52 107
	173 770	199 487

Note 18 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 31 décembre 2008, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 266 489 KDT.

Note 19 - Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	31/12/2007
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
SIDCO	-	104
	19	123

Note 20 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille comme suit :

Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	31/12/2008 93 172	31/12/2007 73 205
Garanties reçues des banques Garanties reçues des banques résidentes Garanties reçues des banques non-résidentes	224 769 1 109 223 660	151 996 1 139 150 857
Nantissement titres	36 122	13 565
Garanties reçues de la clientèle	454 293 808 35 6	415 274 654 040

Note 21 - Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne différent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2008 comme suit :

Achat au comptant 11 001 KDT Vente au comptant 6 030 KDT

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2008 comme suit :

Achat à terme 43 423 KDT Vente à terme 36 899 KDT

IV - ETAT DE RESULTAT

Note 22 : Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 97 475 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 85 271 KDT au 31 décembre 2007. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	5 390	6 159
Produits sur opérations de crédit	84 247	72 915
Revenus assimilés	7 838	6 197
	97 475	85 271

Note 23 : Revenus des activités de leasing

Le revenu des activités de leasing s'élève au 31 décembre 2008 à 8 349 KDT contre 7 234 KDT au 31/12/2007.

Note 24: Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 25 788 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 23 910 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	20 593	19 761
Commissions de tenue de compte	2 044	2 300
Commission sur opération de change manuel	326	292
Autres commissions	2 825	1 557
	25 788	23 910

Note 25 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 9 354 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 7 012 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	31/12/2007
Produits sur opérations financières	7 090	5 382
Gain sur portefeuille titres commercial	2 264	1 630
	9 354	7 012

Note 26 : Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2008 un montant de 5 852 KDT contre 5 323 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant comme suit

	<u>31/12/2008</u>	31/12/2007
Intérêts /titre en portage	500	666
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	4 260	4 085
Dividendes sur portefeuille participation	160	159
Plus value cession titres de participation	932	413
	5 852	5 323

Note 27 : Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 47 772 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 41 769 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	31/12/2007
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	3 129	4 368
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	37 414	30 580
Charges sur emprunts obligataires et budgétaires	5 195	5 345
Charges assimilées	2 034	1 476
	47 772	41 769

<u>Note 28</u> : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 463 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 3 279 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Dotations aux provisions	6 643	9 998
Reprises de provisions	(12 097)	(17 153)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	363	205
Créances radiées	7 570	10 348
Récupération sur créances radiées	(16)	(119)
·	2 463	3 279

Note 29 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 82 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	139	140
Dotations aux provisions	25	272
Reprises de provisions	(161)	(330)
	3	82

Note 30 : Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 9 034 KDT au 31 décembre 2008 contre un solde de 6 652 KDT au 31 décembre 2007. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Impôt exigible	8 135	6 329
Impôt différé	899	323
	9 034	6 652

Note 31 : Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre de l'exercice 2008 se présentent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net consolidé (en KDT)	24 988	17 545
Résultat net attribuable aux actionnaires (en KDT)	24 988	17 545
Nombre d'actions ordinaires en circulation	10 000 000	10 000 000
Résultat consolidé par action (en dinars)	2.499	1.754

Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2008 un solde de 124 951 KDT contre 65 198 KDT au 31 décembre 2007, Ce solde s'analyse comme suit :

Rubrique	31/12/2008	31/12/2007
Caisse	16 063	11 965
Banque Centrale (comptes ordinaires)	80 987	46 408
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	69	69
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	5 335	14 017
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	67 664	96 231
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	26 000	-
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	8 442	8 494
Banques non-résidentes installées à l'étranger (autres)	3 678	29 415
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(20)	(19)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(1 717)	(2 171)
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	-	(78 200)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(81 550)	(54 920)
Banques non-résidentes installées en Tunisie (emprunts au jour le jour et à terme)	-	(6 091)
	124 951	65 198

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tunis, le 22 avril 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- L'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés de 185.377 milliers de dinars tunisiens y compris un bénéfice consolidé de 24.988 milliers de dinars tunisiens;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II. Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers consolidés.

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS Les commissaires aux comptes Associés MTBF

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF Ahmed BELAIFA